

DEPARTEMENT DES LANDES
BEYLONGUE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 3 MAI 2017

Convocation du 28 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOUGARO Dominique, Maire.

Présents : NOUGARO Dominique, BAYLE Christine, BOUHEYRE Christophe, BROUCH Jean-Marc , DANTHEZ Céline, DECAUDAIN Monique, MARION Karine , MORLAES Olivier , QUENTEL Chantal

Absents: HARDY Gregory (excusé)

Secrétaire de séance : DECAUDAIN Monique

Ordre du jour

- **Compte-rendu Conseil 1 mars 2017**
 - **Projet de parc photovoltaïque**
 - **Pré-zonage assainissement collectif SYDEC**
 - **Préparation réunion PLUI**
 - **Questions diverses**
-

COMPTE-RENDU CONSEIL

Approbation à l'unanimité et signature du compte rendu de la séance du 1 mars 2017 .

PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de promesse de bail emphytéotique et de constitution de servitudes envoyé par la société WPD offshore France et concernant le projet de parc solaire sur les parcelles communales de Lesquirette . Après lecture et étude des principaux points du dit projet , le conseil , à l'unanimité , se prononce de façon favorable . Une demande de complément d'information sera toutefois effectuée auprès de l'ADACL .

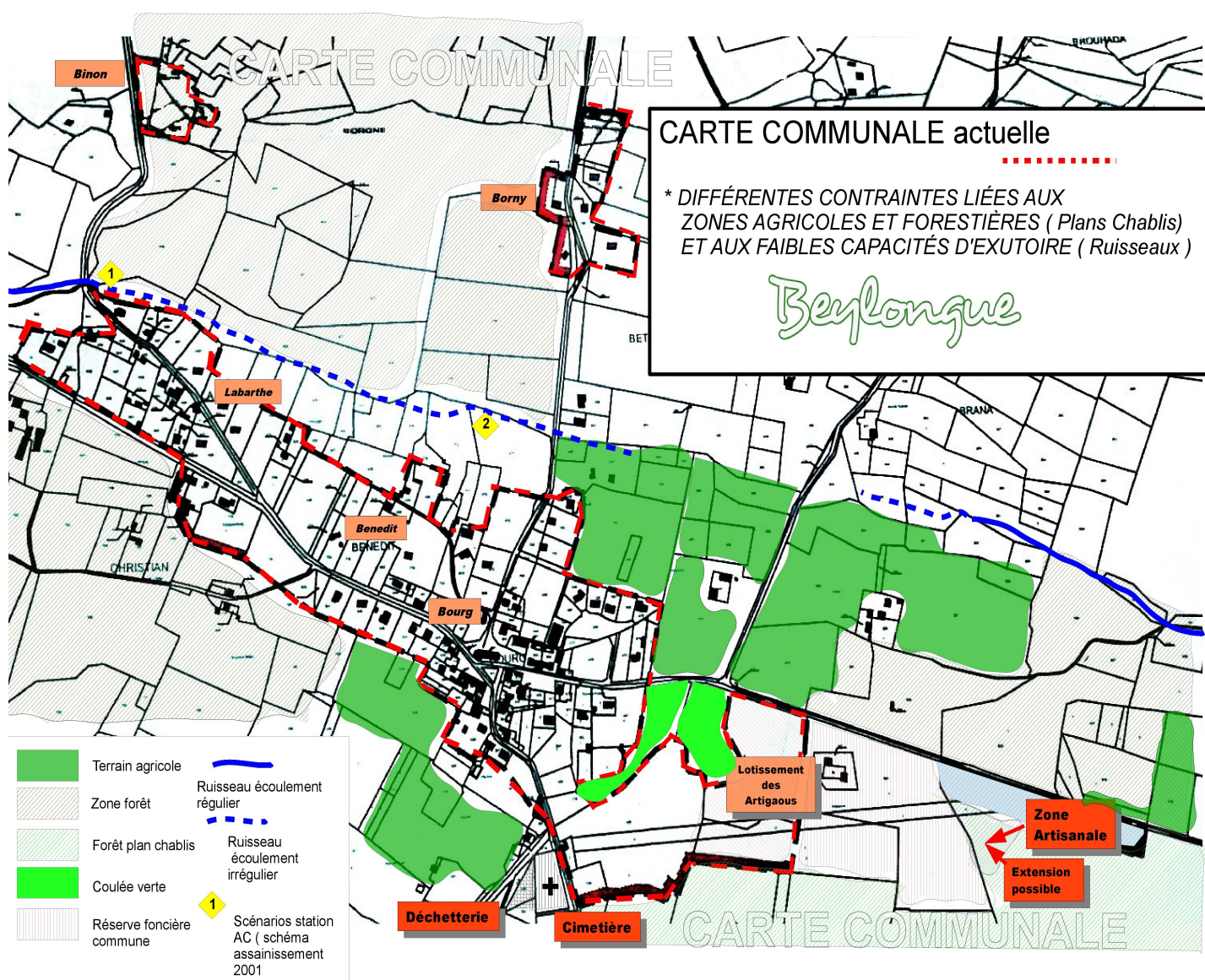
PRÉ-ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF SYDEC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'étude de pré-zonage effectuée par le SYDEC . 4 scénarios sont proposés à la réflexion du conseil . Le point commun étant la desserte prioritaire d'une partie du bourg et des zones constructibles du lotissement . La station d'épuration de type filtre à sable planté de roseaux se situera en bordure de la zone artisanale , le seul exutoire pouvant être pris en compte étant le ruisseau du Bas-Cloué . Les différents scénarios ont été étudiés pour des STEP pouvant traiter de 120 à 180 équivalents-habitants . La demande expresse de la commune était de prendre en compte les travaux d'étude du futur PLUI de la Communauté des Commune du Pays Tarusate (en particulier le regroupement des zones constructibles autour du bourg et l'attention portée à ne pas trop consommer d'espace agricole et forestier) , la possibilité d'équiper les terrains libres du lotissement et la prise en compte des possibilités de financement . Le conseil constate que ces préalables ont été pris en compte dans cette deuxième version du document .

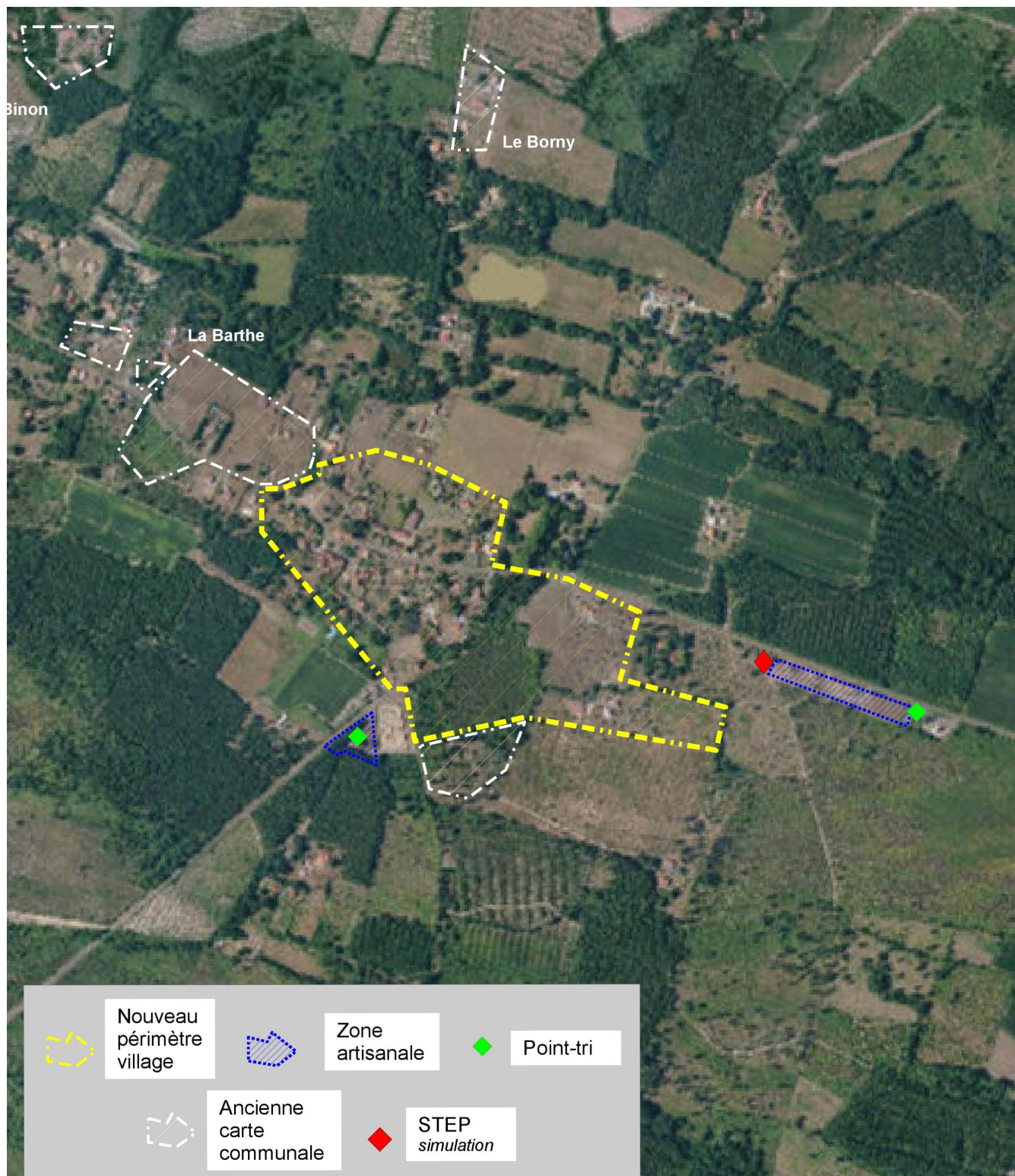
PRÉPARATION RÉUNION PLUI

Le conseil s'est penché sur les possibles évolutions des zones constructibles de façon à pouvoir participer avec profit aux différentes réunions organisées en vue de l'élaboration du PADD du PLUI du Pays Tarusate .

Le premier document met en valeur les contraintes rencontrées dans la répartition des zones constructibles .



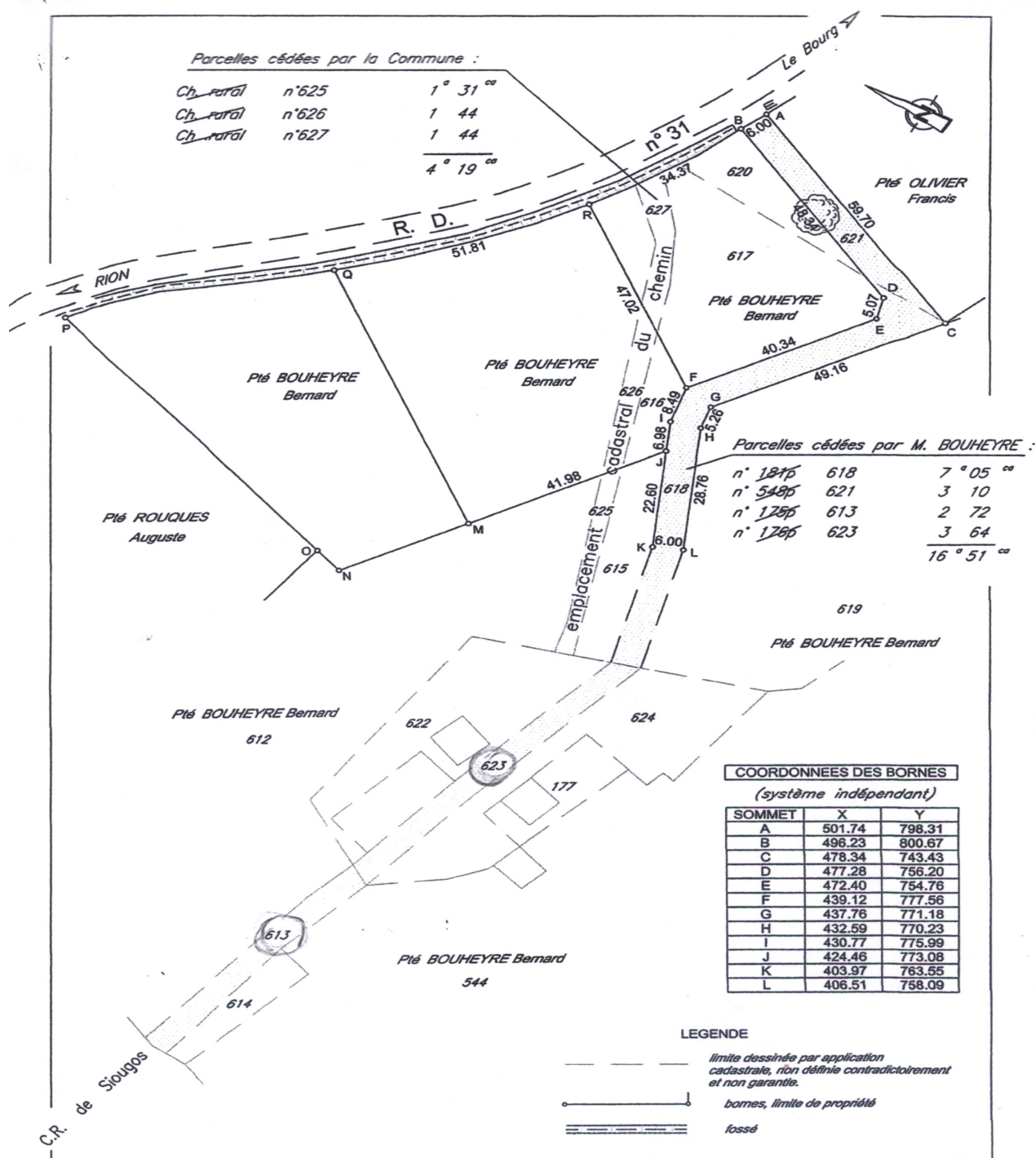
Le deuxième est une ébauche de ce que pourrait être le futur périmètre du village , en tenant compte des demandes expresses de la DDTM , des possibilités d'assainissement et des préconisations de l'État



QUESTIONS DIVERSES

1. Information : Vente chemin rural Siougos

Mr le maire fait part à l'assemblée de l'évolution du dossier " chemin rural de Siougos"
Une enquête publique sera lancée pour la réalisation de cette double aliénation entraînant le déplacement du chemin de Siougos dans sa traversée des parcelles appartenant à mr Bernard Bouheyre . Il rappelle que la reprise de ce dossier (lancé lors de la mandature précédente) est due à la nécessité de la mise en concordance des documents d'arpentage et de la délibération prise à l'époque .



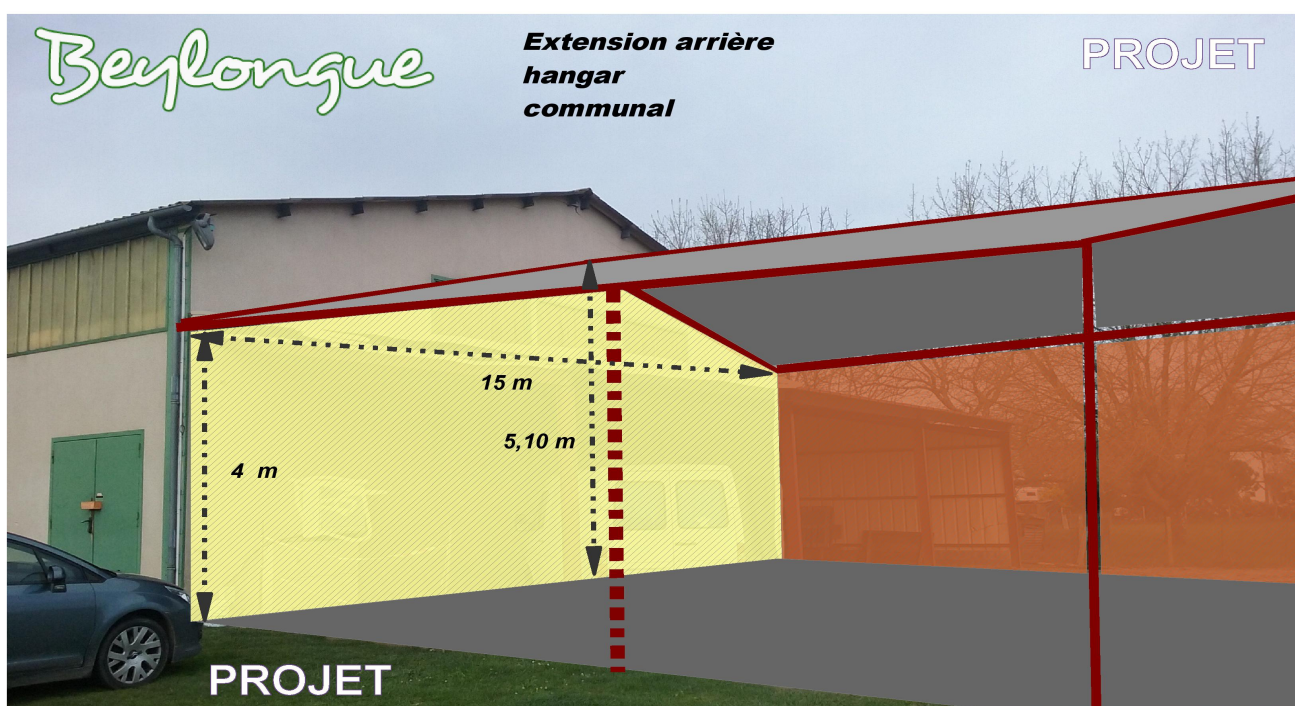
2. Aménagement Hangar

Dans le cadre des projets d'aménagement du village , le conseil avait étudié la possibilité d'agrandir le hangar communal pour y loger les ateliers municipaux et une salle de sport-loisirs .

De façon concomitante , le comité des fêtes a exprimé le souhait de voir bétonner l'espace utilisé pour la confection des repas des fêtes , à l'arrière du dit hangar. Comme cet emplacement correspond plus ou moins à l'extension envisagée , il est proposé au conseil de financer la réalisation de cette chape pour le mois de juin , de façon à ce qu'elle puisse être opérationnelle pour les fêtes .

Les travaux seront réalisés en régie .

Accord unanime du conseil

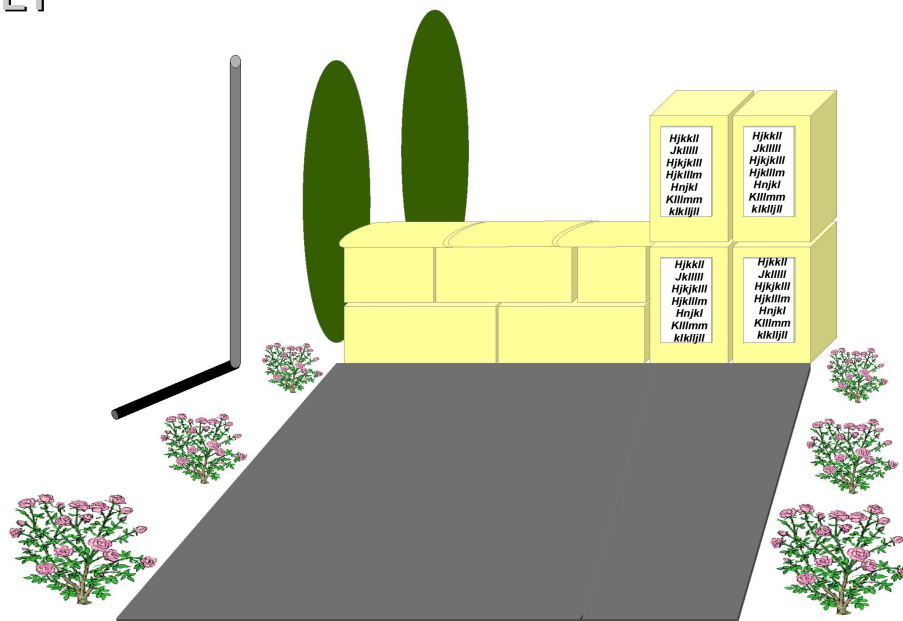


3. Monument aux morts

Après un premier refus , le projet d'édification d'un monument aux morts , modifié , a finalement été accepté par mr Arnold , Architecte des Bâtiments de France (accord assorti de prescriptions) Le conseil se réjouit de l'évolution favorable de ce dossier , tout en regrettant le projet initial conçu avec le concours de l'Association des anciens combattants de la commune .

PROJET

Beylongue



Moellon calcaire
80x40x40
à décaper et calibrer

Même projet dans sa conception et sa localisation que lors de l'envoi précédent .

Modification apportée : le support sera composé de pierres anciennes : lot de pierres récupérées datant manifestement de la construction ou d'une réparation de l'église dans sa partie nef et stockées jusqu'à présent dans divers lieux de la commune ...cf photo jointe

PROJET

Réponse de l'ABF

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Les maçonneries seront hourdées au mortier de chaux hydraulique naturelle (pas de ciment). Les joints seront au nu des pierres, d'une teinte proche des pierres. Une eau forte (chaux calcique hydratée et pigments naturels) pourra venir homogénéiser les pierres et leurs joints.

Plutôt qu'un pavement le sol sera traité en sable stabilisé (teinte sable local) dont les bordures pourront être en pavés.

L'UDAP se tient à votre disposition pour tout questionnement.

L'architecte des Bâtiments de France

Xavier ARNOLD

L'ordre du jour étant épuisé , Monsieur le Maire lève la séance à 23h30 .